



Rapporteur : Mme ROGER-MOIGNEU

N° AD_2025_0062

Commission n°3

34 - Actions sociales diverses

Voeu de soutien à la proposition de loi visant à renforcer la démographie professionnelle des orthophonistes

Le 21 mars 2025 à 9h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme BILLARD (pas de pouvoir donné), M. COULOMBEL (pas de pouvoir donné), M. DELAUNAY (pouvoir donné à M. LEPRETRE), M. DÉNÈS (pouvoir donné à M. PERRIN), Mme FAILLÉ (pouvoir donné à M. BOHANNE), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme ROCHE (pouvoir donné à M. SALMON), Mme SALIOT (pouvoir donné à Mme FÉRET), M. SOULABAILLE (pouvoir donné à Mme QUILAN)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 12h40.

Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-1 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil départemental, notamment l'article 64 ;

Vu le projet de vœu de soutien à la proposition de loi visant à renforcer la démographie professionnelle des orthophonistes déposé le 11 mars par monsieur Aymar de GOUVION SAINT-CYR, Conseiller départemental du canton de Val-Couesnon, madame Aline GUIBLIN, Conseillère

départementale du canton de Val-Couesnon et madame Florence ABADIE, Conseillère départementale de Saint-Malo 1 ;

Vu l'avis unanimement favorable émis par la Commission 3 lors de sa réunion du 13 mars 2025 ;

Exposé :

Les orthophonistes exercent des missions de prévention et d'évaluation, posent des diagnostics et interviennent auprès de patients dès la naissance et jusqu'à l'âge avancé. Des domaines aussi variés que le maintien de la communication et des fonctions cognitives dans les maladies neuro évolutives, les troubles du neurodéveloppement comme l'autisme ou les troubles des apprentissages, les cancers de la sphère ORL, les aphasies, le bégaiement, la surdité, les difficultés alimentaires chez les nouveaux nés comme chez les personnes âgées sont le cœur de leurs compétences.

Leur champ de compétence est vaste et méconnu, malgré des besoins croissants, en particulier compte tenu du vieillissement de la population mais aussi du dépistage précoce des troubles du neurodéveloppement. L'accès aux soins en orthophonie se dégrade de plus en plus, en raison des départs en retraite, de l'évolution des pratiques et des habitudes, mais aussi des reconversions et des départs anticipés pour cause d'épuisement professionnel ou de la lassitude liée à leurs conditions de travail. 90 % des orthophonistes ne sont pas en mesure d'accepter de nouveaux patients, et chaque orthophoniste doit inscrire sur liste d'attente en moyenne 9 patients par semaine.

Le 3 décembre 2024, la députée Agnès Firmin Le Bodo a déposé une proposition de loi visant à renforcer la démographie professionnelle des orthophonistes. Ce texte, cosigné par la majorité des groupes politiques, constitue une voie d'action pérenne et cohérente pour améliorer durablement l'accès aux soins de nos concitoyens, qui nous préoccupe toutes et tous au sein de notre assemblée départementale.

Il est essentiel que cette proposition de loi puisse être adoptée, car elle permettra d'augmenter les capacités en formation initiale d'orthophonie, et de l'accompagner par des solutions de terrain pertinentes, telle que la possibilité d'étendre les contrats d'engagement de service public aux orthophonistes. Le soutien par notre assemblée départementale enverrait un signal important à l'ensemble de nos parlementaires pour l'adoption de cette proposition de loi.

Décide :

- de formuler le vœu suivant :

Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine soutient l'adoption de la proposition de loi en cours de procédure législative visant à renforcer la démographie professionnelle des orthophonistes.

Vote :

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :
28 mars 2025
ID: AD_2025_0062

Pour extrait conforme